Liberté
Égalité
Fraternité

INVITATION PRESSE

## Cérémonie académique de remise de prix du concours « Non au harcèlement » 2021

 Limoges, le 15/06/2021Jeudi 17 juin 2021, 14h, au collège Albert Calmette de Limoges


#### Abstract

La cérémonie académique de remise de prix du concours «Non au harcèlement» aura lieu jeudi 17 juin 2021 à 14h au collège Albert Calmette, à Limoges. Elle sera présidée par Carole Drucker-Godard, rectrice de l'académie de Limoges, et se déroulera en présence des élèves lauréats du prix «Coup de cœur académique» 2021, des personnels de l'Éducation nationale et de représentants de la MAE, partenaire du concours.




Le prix «Non au harcèlement» a pour objectifs de :
$\checkmark$ sensibiliser enfants et adultes au harcèlement à l'école et au cyberharcèlement;
$\checkmark$ donner la parole aux enfants et aux jeunes en les rendant acteurs de la prévention
$\checkmark$ inciter à la mise en place de projets pérennes dans les écoles, établissements et structures concernées.

Ce prix récompense les projets collectifs dénonçant ce phénomène ou proposant des solutions pour lutter contre le harcèlement entre pairs.

Dans le cadre du concours «Non au harcèlement», les élèves doivent réaliser un support de communication qui accompagne le projet de lutte contre le harcèlement qu'ils souhaitent mener dans leur établissement. Ils peuvent choisir entre deux supports:
$\checkmark$ une affiche: elle doit comporter obligatoirement un élément de texte, de type slogan et être lisible à une distance de 3 mètres;
$\checkmark$ une vidéo d'une durée maximale de 2 minutes.

## Cellule communication Cabinet de la rectrice

Palmarès académique du prix « Non au harcèlement » 2021
$\checkmark$ Coup de cœur académique: Vidéo du collège Albert Calmette
$\checkmark$ Affiche «Non au harcèlement»

- Catégorie école : école Ferdinand Buisson à Feytiat ;
- Catégorie collège: collège Bernard Palissy à Saint-Léonard-de-Noblat;
- Catégorie lycée : lycée professionnel Polaris à Limoges;
- Catégorie «Harcèlement sexiste et sexuel», ex-aequo: lycée Marguerite Bahuet à Brive et collège Jean Monnet à Châteauneuf-la-Forêt.
$\checkmark$ Vidéo «Non au harcèlement
- Catégorie école : école primaire Bel Horizon à Bonnac-la-Côte et mention spéciale du jury académique à l'école Louis Magnard à Chéniers;
- Catégorie collège: collège Mathilde Marthe Faucher à Allassac;
- Catégorie lycée : lycée professionnel Polaris à Limoges;
- Catégorie cyberharcèlement: collège Albert Calmette à Limoges.

Vous êtes cordialement conviés à cette cérémonie au cours de laquelle vous pourrez entendre la rectrice, les élèves, les personnels et les partenaires s'exprimer. Merci de bien vouloir nous informer de votre présence pour que nous puissions avertir l'établissement de votre tenue.

NB: Les journalistes présents doivent utiliser le kit de protection désormais habituel avec des masques, micro au bout des perches et «charlotte de protection» sur le micro (la changer ou la désinfecter à chaque interview). Privilégier le hall, le préau, la cour ou même l'extérieur de l'établissement pour les interviews afin d'éviter de stationner dans des espaces clos.

## Cellule communication Cabinet de la rectrice

